

Secteur VIE SPORTIVE

Trophée Régional JEUNES TRJ

Règlement

Adoption: BP 16 /06/18 Entrée en vigueur: 1er/09/18 Modification: CA 26/01/19 Validité: Permanente

Commission: Jeunes et HN

Nombre de pages : 8

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1- PRINCIPES GÉNÉRAUX

1.1. Objet

Le Trophée Régional Jeunes (T.R.J.) est un circuit régional qui a pour objectif de :

- Faire progresser le niveau de jeu
- Proposer une compétition regroupant les meilleurs joueurs régionaux

Ce circuit est composé de quatre étapes par saison pour les catégories poussin à cadet, en simple, double et mixte, garçons et filles et se déroule, dans la mesure du possible dans quatre Comités différents sur un week-end selon le principe suivant :

Étapes	Simples	Doubles	Facultatif
1	SH – SD	DH - DD	DX
2	SH – SD	DX	DH - DD
3	SH – SD	DH - DD	DX
4	SH – SD	DX	DH - DD

Le circuit fait l'objet d'un classement par cumul de points sur la saison, pour chaque catégorie. Il représente l'un des modes de qualification au Championnat Régional Jeunes pour les tableaux de simple, double et mixte.

Une étape du circuit TRJ est une compétition fédérale. Elle est ouverte aux joueurs de la Ligue **Occitanie** licenciés à la FFBaD.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et le déroulement sportif des TRJ.

1.2. Règles

Cette compétition régionale se déroule selon les règles de jeu de la FFBaD énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC). Elles sont complétées par ce règlement particulier. La compétition se déroule en application du Code de Bonne Conduite des Joueurs et du Code de Bonne Conduite des entraîneurs, des Officiels d'équipes et des Officiels techniques.

La gestion et le suivi du circuit TRJ sont délégués à la Commission régionale Jeunes et Haut Niveau.

1.3. Calendrier et candidature au TRJ

Les dates des étapes TRJ figurent au calendrier régional disponible sur le site de la Ligue Occitanie. L'organisation d'une étape TRJ est déléguée à un club ou un Comité Départemental, désigné comme « organisateur ».

Le candidat à l'organisation doit déposer sa candidature auprès de la Ligue.

1.4. Non Concurrence

En même temps que les étapes de TRJ, il ne sera donné aucune autorisation pour des tournois de catégories jeunes de niveau régional. Seuls les tournois de niveau départemental seront autorisés.

2- CRITÈRES DE PARTICIPATION

2.1. Licences

Sont admis à participer les joueurs licenciés pour la saison en cours dans un club de la Ligue Occitanie de badminton qui ne font pas l'objet de suspension aux dates auxquelles se déroulent les étapes.

2.2. Catégories d'âge

Une étape TRJ est ouverte **aux joueurs poussins, benjamins, minimes, cadets,** qualifiés selon les modalités de **l'article 2.4.**

2.3. Épreuves des étapes TRJ

Les étapes sont ouvertes sur deux tableaux par catégorie. Les tableaux de doubles et mixtes se jouent en alternance (voir art.1.1). En fonction du nombre de joueurs inscrits par catégorie et du nombre de terrains disponibles pour la compétition, la Ligue se réserve la possibilité d'ouvrir un troisième tableau.

2.4. Critères d'inscription aux étapes TRJ

Les joueurs sont qualifiés en fonction des catégories d'âge selon les critères suivants :

2.4.1 En simple :

■ Par le classement fédéral décrit dans le tableau ci-dessous :

Catégorie Garçons	Classement	
Poussins	Pas de classement	
Benjamins	≥ D9	
Minimes	≥ D8	
Cadets	≥ D7	

Catégorie Filles	Classement	
Poussines	Pas de classement	
Benjamins	≥ P10	
Minimes	≥ D9	
Cadets	≥ D8	

La prise en compte du CPPH se fera à J-21 avant le premier jour de la compétition.

Par le nombre de places réservées par catégories d'âges en fonction du nombre de terrains du club organisateur :

	7 et 8 TERRAINS					9 TERRAINS			
Catégorie Garçons	Nombre de places	Catégorie Filles	Nombre de places		Catégorie Garçons	Nombre de places	Catégorie Filles	Nombre de places	
Poussin	21	Poussine	21		Poussin	21	Poussine	21	
U13 (Benj.) / Poussin ⁽¹⁾	18	U13 (Benj) Poussine ⁽¹⁾	12		U13 (Benj.) Poussin ⁽¹⁾	20	U13 (Benj) Poussin ⁽¹⁾	15	
U15 (Min.)	18	U15 (Min)	12		U15 (Min.)	20	U15 (Min)	15	
U17 (Cad.)	12 ⁽²⁾	U17 (Cad.)	8 ⁽²⁾		U17 (Cad.)	16 ⁽²⁾	U17 (Cad.)	10 ⁽²⁾	

⁽¹⁾ Les poussins faisant partie du collectif régional peuvent s'inscrire en série et non **pas dans leur catégorie,** sous validation du Coordonnateur Jeune régional.

⁽²⁾ Ce nombre peut être supérieur, si les tableaux ne sont pas complets (voir Art. 4).

Les tableaux sont complétés selon le meilleur classement à la date limite d'inscription. En cas d'égalité, le joueur le plus jeune sera prioritaire.

Une liste de joueurs remplaçants est éditée et communiquée aux responsables des inscriptions (voir art.3.1).

2.4.2 En double et double mixte :

Pas de classement minimum requis. Afin de respecter l'article 3.2.1 du R.G.C, la Commission Jeunes et Haut-Niveau se réserve le droit, en accord avec le Juge-Arbitre de la compétition, de proposer des séries au sein des tableaux concernés.

Les joueurs inscrits doivent être disponibles à la fois le samedi et le dimanche afin de pouvoir optimiser l'échéancier.

2.4.3. Vérifications

Le juge-arbitre, en lien avec la Commission régionale Jeunes et Haut Niveau de la Ligue, est chargé de vérifier l'application des dispositions du présent chapitre 2.

3- MODALITÉS D'INSCRIPTION

3.1. Inscriptions

L'inscription des joueurs se fait par les Comités Départementaux. Dans les départements où le Comité Départemental n'existe pas, les clubs peuvent inscrire directement les joueurs.

Les inscriptions sont réalisées au moyen d'un formulaire édité par la Ligue.

La plaquette et la feuille d'inscription peuvent être téléchargées sur le site de la structure d'accueil et le site de la Ligue.

Les joueurs qualifiés et forfaits après le tirage au sort sont remplacés selon une liste de remplaçants inscrits dans l'ordre du **classement CPPH**.

3.2. Montant des inscriptions

Le montant des droits d'inscription est fixé à 8 € par joueur et par tableau.

Le règlement des inscriptions doit être envoyé à l'organisateur dès la réception de la liste des qualifiés.

Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, ...).

3.3. Calendrier préalable à l'étape

Dans ce qui suit, « J » représente le premier jour de l'étape.

- J-30 : Date d'envoi des demandes d'inscription aux Comités
- J-20 jours : Date limite d'inscription.
- J-15 jours : Envoi de la liste des qualifiés par la Commission Jeunes et Haut Niveau aux Comités départementaux.
- J-8 jours : Envoi par la Ligue des convocations.

3.4. Horaires indicatifs

Les étapes du TRJ se déroulent sur deux jours.

Première journée : 10h - 19H00Deuxième journée : 8h - 17h.

4- TABLEAUX

4.1 Simples

BENJAMINS, MINIMES, CADETS

En simple, la **compétition se déroule en série de niveau de jeu déterminé par le CPPH** et non par catégorie d'âge.

Chaque série est constituée de 6 à 8 joueurs répartis en deux poules.

Pour chaque série, à l'issue des phases de poules, les deux premiers de poule continuent en élimination directe pour les ½ finales et la finale.

À la confection des tableaux, la **séparation des joueurs d'un même comité au sein des poules** est effectuée, tant que le nombre de poules le permet.

À noter :

Les poussins(es) faisant partie du collectif régional peuvent s'inscrire soit dans le tableau par séries, soit dans le tableau poussin. L'inscription et le placement en série est validé par le Coordonnateur Jeune de la Ligue.

Un(e) Poussin(e) ne peut s'inscrire que dans une série où le classement maximum du meilleur joueur est D8.

Nombre de séries

Les séries sont déclinées en fonction du nombre de terrain de la façon suivante :

Tableau	7 et 8 terrains	9 terrains
	48 Joueurs :	56 Joueurs :
SH	6 séries de poules de 3 ou 4 joueurs. Sortie en 1/2 finale pour chaque série.	7 séries de poules de 3 ou 4 joueurs. Sortie en 1/2 finale pour chaque série.
	32 Joueuses :	40 Joueuses :
SD	4 séries de poules de 3 ou 4 joueurs. Sortie en 1/2 finale pour chaque série.	5 séries de poules de 3 ou 4 joueurs. Sortie en 1/2 finale pour chaque série.

Dans le cas où le nombre de joueurs est inférieur au nombre prescrit par série, les poules de 4 sont priorisées sur les séries les plus basses.

POUSSINS

Les catégories poussins/poussines se jouent dans leur catégorie d'âge.

En simple, chaque tableau se déroule en deux phases. La première, en poule, puis en élimination directe.

Le nombre de sortants des phases de poules ne peut pas dépasser 8 joueurs.

Les sorties de poule débutent à partir des quarts de finale.

Pour tous les tableaux, les têtes de séries sont placées en fonction du classement régional à la date de clôture des d'inscriptions.

À la confection des tableaux, la **séparation des joueurs d'un même comité au sein des poules** est effectuée, tant que le nombre de poules le permet.

4.2 Doubles

Les tableaux sont ouverts en doubles et mixtes par catégories d'âge.

- Jusqu'à 7 paires inscrites : poules de 3 à 5 paires et sorties de poules lorsqu'il y a plus d'une poule.
- À partir de 8 paires inscrites, les tableaux sont soit en poules et sorties de poules, soit en élimination directe en fonction de l'échéancier et du nombre de matchs par joueur.

Les têtes de séries sont déterminées en fonction du CPPH de la paire inscrite.

Les tableaux affichés dans les gymnases sont mis à jour après chaque tour.

L'échéancier, le cas échéant mis à jour, est affiché et diffusé à tous les responsables de délégation.

5- CLASSEMENT DES ÉTAPES

En simple, à l'issue de chaque étape, un classement individuel par catégorie d'âge est établi en tenant compte des résultats de l'étape.

Les points sont attribués en fonction de la place ou du niveau atteint.

Les joueurs ayant obtenu un même total de points sont départagés selon les critères suivants, par ordre de priorité décroissante :

- 1. Le plus grand nombre de participations aux étapes qualificatives de la saison.
- 2. Le plus grand nombre de points obtenus sur une seule étape.
- 3. Le classement après la prise en compte des résultats de l'étape.

Les points sont attribués même si le match est gagné par W.O.

Les classements du circuit TRJ à l'issue de l'étape précédente sont affichés dans le gymnase principal ainsi que, le cas échéant, dans le gymnase de la catégorie concernée.

ÉTAPE 4:

Les points marqués lors de l'étape 4 seront pris en compte pour le Championnat Régional de la saison suivante.

Les cadets seconde année ne pourront pas s'inscrire sur cette dernière étape.

La catégorie Minibad pourra s'inscrire dans la catégorie poussin.

Les classements de référence pour l'entrée dans les tableaux restent ceux décrits dans l'article 2.4.1 en fonction de la catégorie d'âge des joueurs.

BARÈME DES TABLEAUX DE SIMPLES:

TABLEAU EN 7 SÉRIES

	Vainqueur	Finaliste	1/2 finaliste	Avant dernier de poule	Dernier de poule
Série 1	80	78	75	73	71
Série 2	70	68	65	63	61
Série 3	60	58	55	53	51
Série 4	50	48	45	43	41
Série 5	40	38	35	33	31
Série 6	30	28	25	23	21
Série 7	20	18	15	13	11
W.O.	0	0	0	0	0

TABLEAU EN 6 SÉRIES

	Vainqueur	Finaliste	1/2 finaliste	Avant dernier de poule	Dernier de poule
Série 1	70	68	65	63	61
Série 2	60	58	55	53	51
Série 3	50	48	45	43	41
Série 4	40	38	35	33	31
Série 5	30	28	25	23	21
Série 6	20	18	15	13	11
W.O.	0	0	0	0	0

TABLEAU EN 5 SÉRIES

	Vainqueur	Finaliste	1/2 finaliste	Avant dernier de poule	Dernier de poule
Série 1	60	58	55	53	51
Série 2	50	48	45	43	41
Série 3	40	38	35	33	31
Série 4	30	28	25	23	21
Série 5	20	18	15	13	11
W.O.	0	0	0	0	0

TABLEAU EN 4 SÉRIES

	Vainqueur	Finaliste	1/2 finaliste	Avant dernier de poule	Dernier de poule
Série 1	50	48	45	43	41
Série 2	40	38	35	33	31
Série 3	30	28	25	23	21
Série 4	20	18	15	13	11
W.O.	0	0	0	0	0

POUSSINS:

POULE + ÉLIMINATION DIRECTE			POULE UNIQUE		
Vainqueur	13		RANG	Poules de 4	Poules de 5
Finaliste	11		1 ^{er}	11	12
½ finaliste	8		2 ^{ème}	7	9
¼ finale	6		3 ^{ème}	4	6
Avant dernier de Poule	4		4 ^{ème}	2	4
Dernier de Poule	2		5 ^{ème}		2
W.O.	0		W.O.	0	0

6- QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT RÉGIONAL JEUNES

SIMPLES:

Pour les catégories Poussins à Cadets, le critère de qualification au Championnat Régional est le classement par points cumulés du circuit TRJ.

Pour les juniors, la qualification est fondée sur le classement CPPH.

Certains joueurs sont qualifiés en **simple et en double** directement sur le Championnat Régional Jeunes :

- Les joueurs en **Pôle Espoirs**, les joueurs figurant sur **la liste ministérielle Espoirs**, les joueurs convoqués sur des **Collectifs France Avenir**.
 - Les joueurs classés R4 et au-delà en simple, quatre semaines avant le Championnat Régional.

DOUBLES:

En double et mixtes, les paires classées 1ères des tableaux joués lors des étapes, sont qualifiées directement à la finale.

Dans le cas où un tableau de doubles serait réalisé en séries (voir art.2.4.2) :

- Seul le vainqueur de la 1^{ère} série sera qualifié au Championnat Régional Jeunes
- Si la 1^{ère} série est inférieure à 3 paires, la ou les paires sont qualifiées au Championnat Régional Jeunes.

Les tableaux sont ensuite complétés par le CPPH dans la discipline considérée, arrêté 4 semaines avant le Championnat.

Les paires de double sont classées selon le total de points de la paire, obtenu en additionnant les points des deux partenaires.

En cas d'égalité entre deux paires, la représentation départementale est prioritaire (cela signifie que c'est le joueur du Comité qui est le moins représenté dans le tableau concerné qui est pris en priorité), puis la paire la plus jeune à la somme des âges.

7- VOLANTS

Les volants en plumes sont obligatoires pour l'ensemble de la compétition. Ils doivent être classés au minimum en catégorie standard ou en catégorie élite si les joueurs sont classés N (liste publiée sur le site fédéral).

En cas de contestation, les volants de référence seront ceux du partenaire de la Ligue.

Ils sont à la charge des joueurs jusqu'aux quarts de finale. La Ligue Occitanie fournira les volants pour les demi-finales et finales. En cas de poule unique, ils seront fournis pour le match qui désignera le vainqueur, dans la mesure du possible.

8- ACCOMPAGNATEURS

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, **les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur**, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents.

Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents.

9- OFFICIELS TECHNIQUES

Les juges-arbitres et adjoints sont désignés par la Commission Régionale d'Arbitrage.

10- RÉCOMPENSES

Les récompenses sont à la charge du club organisateur. Les vainqueurs et finalistes a minima seront récompensés. Une remise protocolaire des récompenses aura lieu en fin de compétition en présence de la Ligue et du partenaire. Cependant si des joueurs souhaitent récupérer leurs récompenses avant la fin de la compétition pour des raisons de long trajet, ces dernières leur seront remises.

11- ANTENNE MÉDICALE

Les coordonnées du médecin de garde sont affichées dans la salle La permanence Pompiers la plus proche est informée en temps utile de la tenue de la compétition.

12- LITIGES

Tout litige survenant dans le cadre de l'application du présent règlement peut faire l'objet d'une demande de saisine de la Commission Litige Régionale chargée des litiges et réclamations, dans le respect des règlements correspondants.

Le présent règlement sera affiché dans la salle pendant toute la durée de la compétition.